

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 19 MARS 2024**

Délibération n° : CA_2024_1

Objet : *Approbation du Procès Verbal de la séance du 19 décembre 2023*

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 mars 2024 à 14h30 dans la salle du conseil municipal de la mairie du Caylar, située Mail du Caylar, 34 520 le Caylar, sous la présidence de Mme Sophie Pantel, Présidente de l'EICC

Le quorum a été atteint (présentiel uniquement).

Mme Gaëlle LEVEQUE a été désigné secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE, Mme Hélène RIVIERE, M. Claude ASSIER, M. Christophe LABORIE

Pour le Département du Gard : Mme Hélène MEUNIER

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de Mme Nicole MORERE

Pour le Département de la Lozère : Mme Sophie PANTEL, Mme Valérie FABRE, Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND

Assistaient à la réunion : M. David MINERVA référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Fantin COUASON, chargé de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés : M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental de l'Aveyron, M. Patrick MALAVIEILLE, M. Ghislain CHASSARY, Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, Mme Nicole MORERE (pouvoir à M. Jacques RIGAUD).

Chaque membre a reçu, parmi les rapports relatifs au présent conseil, le procès-verbal de la réunion précédente du Conseil d'Administration qui s'était tenue le mardi 19 décembre 2023 à 14h30 dans les locaux de l'Entente Interdépartementale Causse et Cévennes, et pour partie en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques RIGAUD.

Aucune remarque n'a été formulée par oral ou par écrit sur ce procès verbal.

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_01-DE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-13 du Code général des collectivités territoriales

ARTICLE UNIQUE :

Adopte le procès verbal de la séance du conseil d'administration de l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes du 19 décembre 2023, figurant en annexe.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Florac le 29/03/2024
La Présidente de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Sophie PANTEL



- **Transmise au représentant de l'État le : 29/03/24**
- **Publiée le : 5/04/24**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_01-DE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 19 DÉCEMBRE 2023 À 14H30 DANS LES LOCAUX DE L'EICC (48) ET POUR PARTIE EN VISIOCONFÉRENCE

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 décembre 2023 à 14h30 dans la salle de réunion de l'Entente interdépartementale Causses et Cévennes, située 23 quater, avenue Jean Monestier, 48400 Florac-Trois-Rivières, et accessible en visioconférence, sous la présidence de M. Jacques RIGAUD, vice-président de l'EICC.

Le quorum a été atteint (présentiel + visioconférence + pouvoirs).

M. Denis BERTRAND a été désigné secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE en visioconférence avec pouvoir de M. Christophe LABORIE, M. Claude ASSIER en visioconférence avec pouvoir de M. Arnaud VIALA

Pour le département du Gard : /

Pour le département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE en visioconférence avec pouvoir de Mme Nicole MORERE, M. Jacques RIGAUD en visioconférence avec pouvoir de M. Sébastien CRISTOL.

Pour le département de la Lozère : Mme Michèle Manoa avec pouvoir de Mme Sophie PANTEL, M. Denis BERTRAND ; Mme Valérie FABRE en visioconférence.

Assistaient à la réunion : M. Marc SCHWANDER, chef du SGC de Mende, M. David MINERVA référent UNESCO du Conseil départemental de l'Aveyron en visioconférence, M. Yves DESMARET, référent UNESCO du Conseil départemental du Gard, Mme Muriel ALEXANDRE, référente UNESCO du Conseil départemental de l'Hérault en visioconférence, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés : M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental de l'Aveyron (pouvoir à M. Claude ASSIER), M. Christophe LABORIE (pouvoir à Mme Christine PRESNE), Mme Hélène MEUNIER, M. Patrick MALAVIEILLE, M. Ghislain CHASSARY, Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, M. Sébastien CRISTOL (pouvoir à M. Jacques RIGAUD), Mme Nicole MORERE (pouvoir à Mme Gaëlle LEVEQUE), Mme Sophie PANTEL (pouvoir à Mme Michèle MANOA).

1. Approbation du procès verbal de la séance du 3 octobre 2023

Le PV de la séance du 3 octobre 2023 ne fait pas l'objet d'observations et est adopté à l'unanimité.

2. DM2 2023

Ségolène DUBOIS présente le rapport relatif à la DM2 2023 (Rapport n°2). La DM2 est soumise aux votes et est adoptée à l'unanimité.

3. Orientations budgétaires 2024

Ségolène DUBOIS présente le rapport relatif aux OB 2024 (Rapport n°3).

Concernant la subvention de 76 900 € versée par le Massif central à la fois sur la section d'investissement (site i environ 25 000 €) et sur la section de fonctionnement (f

RF Préfecture
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 048-200032233-CA_2024_01-DE

ons
our
)
1

Christine PRESNE demande confirmation que la subvention n'était pas fléchée sur une section à l'origine. C'est effectivement le cas.

Marc SCHWANDER explique qu'étant donné l'excédent de section d'investissement de 298 000 € à la clôture de l'exercice 2022, affecter la totalité de la subvention du Massif Central à la section de fonctionnement contribue à un rééquilibrage des 2 sections.

Concernant la dérogation exceptionnelle qui sera sollicitée courant 2024 avec l'appui du SGC et du Préfet de la Lozère directement auprès des ministères en charge du budget et des collectivités locales afin de réaliser la reprise de l'excédent d'investissement, Marc SCHWANDER indique que le but poursuivi est de rentrer l'ensemble des recettes en fonctionnement ; par le biais de l'autofinancement complémentaire, des sommes pourront être affectées en investissement selon les besoins (notamment pour la mise en fabrication des modules d'interprétation pour les futurs hauts-lieux).

Jacques RIGAUD rappelle que lorsqu'il présidait le SIVU Ganges-Vigan, cette opération de transfert de l'investissement au fonctionnement avait pu être réalisée. Cette opération est nécessaire pour l'EICC dans la mesure où les 4 Départements n'envisagent pas d'augmenter leur dotation, alors que la structure a de l'ambition en matière de projets et des moyens modestes, même si elle cherche activement à diversifier les sources de financements.

Le Président de séance ouvre le débat et invite chacun à s'exprimer sur les orientations proposées.

Christine PRESNE estime qu'il serait vraiment souhaitable que la reprise de l'excédent d'investissement puisse être validée pour le BP2025.

Celles-ci sont approuvées par les participants.

4. Règlement budgétaire et financier

Ségolène DUBOIS présente le rapport relatif au Règlement budgétaire et financier (Rapport n°4).

Le Président de séance soumet ce règlement aux votes, il est adopté à l'unanimité.

5. Demandes de subvention 2024

Ségolène DUBOIS présente le rapport relatif aux demandes de subventions 2024 (Rapport n°5) :

> DRAC :

- Animations estivales 2024
- Édition à visée patrimoniale
- Stage 6 mois en vue de la valorisation du prieuré de Notre Dame du Bonheur (30).

> DREAL :

- Stage 6 mois en vue de la valorisation de l'OPP
- Communication sur supports multiples

Christine PRESNE demande si l'aide de la DRAC est assujettie à la validation du nouveau plan de gestion du Bien.

Ségolène DUBOIS fait un point sur l'avancée du plan de gestion 2022-2030. Elle rappelle que le principe de la transmission du projet de plan de gestion 2022-2030 aux ministères de tutelle (culture et transition écologique) a été acté par M. le Préfet de la Lozère, préfet coordonnateur. Cette transmission a eu lieu le 20 octobre. D'après les derniers éléments communiqués le 18 décembre par M. Philippe MERCIER, chef de la mission régionale de suivi des biens culturels de l'UNESCO à la DRAC Occitanie, l'examen du document n'a pas pu encore commencer, un retour (observations, recommandations...) pourrait avoir lieu courant février.

Dans l'attente, l'équipe continue de s'engager dans des projets qui correspondent aux orientations qui ont fait l'objet d'un large consensus sur le territoire au moment de l'élaboration du plan de gestion (renforcer l'appropriation du Bien par les habitants et les associations, développer une stratégie multi-partenariale...), et cela ne devrait pas poser p

RF Préfecture
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 048-200032233-CA_2024_01-DE

Cela retarde cependant la mise en œuvre d'une action de communication volontariste et à grande échelle de l'Entente (impression du plan de gestion, élaboration d'une version communicante grand public, rencontre des élus du territoire...).

Le Président de séance soumet ces demandes de subventions aux votes, elles sont adoptées à l'unanimité.

6. Modification du règlement intérieur de l'EICC

Sékolène DUBOIS présente le rapport relatif au Règlement intérieur de l'EICC (Rapport n°6).

Les dispositions de la nouvelle version soumise à l'approbation du Conseil d'administration correspondent au cadre fixé par le CGCT et ont fait l'objet d'une validation par le Comité Social Territorial du CDG48 le 16 novembre 2023.

En ce qui concerne les congés, le CGCT prévoit que ceux-ci doivent être pris dans l'année civile, sauf report exceptionnel décidé par l'autorité territoriale. Il est proposé aux membres du CA de valider le principe d'un report possible du reliquat de congés de l'année N jusqu'au 31/03 de l'année N+1 (la précédente version prévoyait un report possible de 10 jours de congés de l'année N au-delà du 30/04 de l'année N+1) afin de pouvoir pallier les fluctuations d'activité, liées par exemple à l'organisation d'un gros événement en année N qui aura fortement mobilisé l'équipe.

Le Président de séance soumet ces nouvelles dispositions aux votes, elles sont adoptées à l'unanimité.

7. Adhésion au contrat d'assurance statutaire

Sékolène DUBOIS présente le rapport relatif à l'adhésion au contrat d'assurance statutaire (Rapport n°7).

Marc SCHWANDER indique que le fait que le contrat soit un peu moins onéreux par rapport à la période précédente est lié au fait que certains risques qui n'étaient pas liés directement au personnel ont été écartés.

L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le CDG48 à compter du 1/01/24 et pour une durée de 4 ans est approuvée à l'unanimité.

8. Modification du barème des frais de déplacement

Sékolène DUBOIS présente le rapport relatif à la modification du barème des frais de déplacement (Rapport n°8) concernant le remboursement des repas et de l'hébergement (indemnités kilométriques inchangées), suite à l'évolution du cadre national. Elle rappelle que les agents de l'Entente sont remboursés au réel (à la hauteur des frais réellement engagés) et non au forfait.

Le Président de séance soumet ces nouvelles dispositions aux votes, elles sont adoptées à l'unanimité.

9. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Sékolène DUBOIS présente le rapport relatif à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Rapport n°9). 3 agents de l'EICC sur 5 remplissent l'ensemble des conditions et sont éligibles. Après échange avec la Présidente et en Bureau de l'EICC, il est proposé aux membres du CA que le montant forfaitaire maximum puisse être attribué à chacun, en fonction de la tranche de rémunération brute dans laquelle il se situe (entre 600 et 800 € par agent).

Sékolène Dubois attire l'attention des membres du CA sur le fait que la saisine de l'EICC n'a malheureusement pas pu être présentée au CST du 14/11/23, suite à un oubli du CDG48. Le prochain CST est prévu le 9/01/24, mais le prochain CA de l'EICC n'aura pas lieu avant mi-mars 2024. Après échange avec le CDG48, étant donné que :

- toutes les collectivités ayant proposé le montant maximum de la prime de pouvoir d'achat ont reçu un avis favorable en CST le 14/11:23 d'une part,
- l'avis du CST est consultatif d'autre part,

RF Préfecture
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 048-200032233-CA_2024_01-DE

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de ne pas différer leur décision quant à l'octroi de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Michèle MANOA demande quelles pourraient être les raisons d'un refus du CST.

Marc SCHWANDER indique que les organisations syndicales ont refusé de voter car l'équité de traitement n'est pas garantie dans la mesure où chaque collectivité délibère.

Le Président de séance soumet aux votes le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents éligibles sur la base du montant maximum, cette disposition est adoptée à l'unanimité.

10. Questions diverses

- Recrutement du chargé de mission agropastoralisme successeur d'Amandine PRIAC :

Fantin COUASNON prendra ses fonctions à compter du 8/01/24. Fantin connaît déjà le territoire car il est un ancien élève de la licence Gestion agricole des espaces naturels ruraux (GENA) de l'institut Agro de Florac.

- Renouvellement du site internet et de la charte graphique du Bien Causses et Cévennes :

Démarche en cours de finalisation, pour une mise en ligne et déclinaison (newsletter...) courant janvier 2024. Le nouveau logo est présenté aux membres du CA.

- Manga Causses et Cévennes :

Le projet est quasiment finalisé. La stratégie de communication et l'organisation d'événementiels autour de sa publication seront à construire en début d'année 2024, en lien avec le référents UNESCO des CD (carte de vœux, remise officielle dans les collèges du territoire en présence d'élus du conseil d'administration, exposition itinérante « making off »...).

- Inscription de la transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO le 5/12/23

L'Entente a été très impliquée dans l'élaboration du dossier de candidature aux côtés du Comité des races de Massif (CORAM), chef de file, et de nombreux autres partenaires. Un communiqué de presse, adapté du communiqué national, a été bien relayé dans les médias locaux. Il salue, au travers de cette inscription, la reconnaissance au niveau international de tout le savoir-faire et des bonnes pratiques des bergers. Cette inscription n'est pas qu'un simple label, elle s'accompagne d'un plan de sauvegarde et de valorisation (PSVT) ambitieux pour préserver et promouvoir la transhumance.

L'Entente est également actuellement mobilisée dans la démarche en cours visant à faire reconnaître l'irrigation gravitaire traditionnelle (béals...) au PCI France.

La ganterie de Millau vient quant à elle d'être inscrite au PCI France, et prépare son dossier de candidature au PCI UNESCO.

Avec l'art de bâtir en pierre sèche, déjà distingué au PCI de l'UNESCO, le territoire du Bien Causses et Cévennes est donc porteur de 4 démarches de reconnaissance de savoir-faire associés à l'agropastoralisme.

A noter également que l'Entente s'associe d'ores et déjà aux réflexions concernant la célébration, en 2026, de l'année internationale du pastoralisme.

- Cinquièmes rencontres des communicants de l'ABFPM

A la suite de la sollicitation en CA du 3 octobre, le Gard a proposé sa candidature pour accueillir ces rencontres du 5 au 7 juin 2024. Le programme est en cours d'élaboration. La maison de la Réserve Régionale de Combe Chaude, ENSD du Gard, commune de Sumène, accueillera les sessions de travail en salle, et les visites de terrain se dérouleront autour du Causse de Blandas et de l'Aigoual.

- Enfants et scolaires

L'Entente a engagé une réflexion quant à son intervention auprès du public des scolaires (notamment écoles primaires). Actuellement, l'équipe intervient à la demande sur des projets ponctuels. Peu d'écoles bénéficient donc d'une sensibilisation au patrimoine mondial. A l'instar de ce qui se fait dans d'autres structures (exemple du PNR de la Brenne et de ses foulées du Parc qui touchent chaque année l'ensemble des écoles du territoire), l'ensemble souhaiterait un événement annuel, qui pourrait prendre la forme d'une journée de découverte.

RF
Préfecture
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_01-DE

alliant parcours pédestre et ateliers ludiques pour découvrir le territoire Causses et Cévennes, sa culture et son patrimoine.

Le principal frein à la réalisation de ce projet consiste en la prise en charge du coût des transports pour acheminer les enfants sur le lieu de convergence. En réunion du Bureau de l'EICC le 4/12/23, Gaëlle LEVEQUE avait en particulier indiqué qu'il ne lui paraissait pas pertinent de faire supporter ce coût aux communautés de communes. Pour enclencher la dynamique, une solution pourrait consister à s'appuyer sur le réseau de transports en commun (sur le territoire d'Alès Agglomération par exemple).

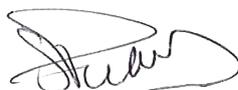
Christine PRESNE considère que c'est une bonne approche, qui mérite d'être travaillée plus avant avec les territoires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance remercie les participants et lève la séance à 16h00.

Le secrétaire de séance
Denis BERTRAND



La Présidente de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Sophie PANTEL



Fait à Mende, le 5 janvier 2024

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_01-DE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RÉUNION DU 19 MARS 2024**

Délibération n° : CA_2024_02

Objet : Compte administratif et compte de gestion 2023

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 mars 2024 à 14h30 dans la salle du conseil municipal de la mairie du Caylar, située Mail du Caylar, 34 520 le Caylar, sous la présidence de Mme Sophie Pantel, Présidente de l'EICC

Le quorum a été atteint (présentiel uniquement).

Mme Gaëlle LEVEQUE a été désigné secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE, Mme Hélène RIVIERE, M. Claude ASSIER, M. Christophe LABORIE

Pour le Département du Gard : Mme Hélène MEUNIER

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de Mme Nicole MORERE

Pour le Département de la Lozère : Mme Sophie PANTEL, Mme Valérie FABRE, Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND

Assistaient à la réunion : M. David MINERVA référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Fantin COUASNON, chargé de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés : M. Arnaud VIALA, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Patrick MALAVIEILLE, M. Ghislain CHASSARY, Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, Mme Nicole MORERE (pouvoir à M. Jacques RIGAUD).

EXPOSE DES MOTIFS

L'exécution du budget 2023 se décompose de la manière suivante :

		Dépenses	Recettes
Réalisation exercice			
	Section de fonctionnement	416 244,67 €	503 885,21 €
	Section d'investissement	100 784,20 €	62 327,63 €
Résultat de l'exercice			
	Section fonctionnement	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> RF Préfecture Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 29/03/2024 048-200032233-CA_2024_02-BF </div>	
	Section investissement		

	Total	49 183,97 €	
Reports exercice n-1			
	Section de fonctionnement	0,00 €	17 290,27 €
	Section d'investissement	0,00 €	298 346,21 €
	Soit un total de report	+ 315 636,48 €	
Résultat de l'exécution du budget (report + exercice 2023)		364 820,45 €	

Le **compte administratif** présente donc :

- un solde d'exécution 2023 (recettes – dépenses) en fonctionnement de 87 640,54 € à ajouter à l'excédent de 2022 de + 17 290,27 € soit un résultat de clôture en fonctionnement de **+ 104 930,81 €**.
- un solde d'exécution 2023 (recettes – dépenses) en investissement de – 38 456,57 € à ajouter à l'excédent de 2022 de + 298 346,21 € soit un résultat de clôture en investissement de **259 889,64 €**.

La globalité du résultat de clôture de 2023 (fonctionnement + investissement) est de **364 820,45 €**.

La section de fonctionnement a été utilisée pour couvrir notamment les frais suivants :

- Rémunération du personnel (salaires et charges du personnel + 1 stagiaire)
- Charges de fonctionnement (téléphone, affranchissement, chauffage, eau, assurances, ménage, fournitures, stock boutique, entretien véhicules, carburant, déplacements, remboursement de l'emprunt...)
- Adhésions diverses (Association des Biens Français du Patrimoine Mondial, AGEDI, CNAS, Cités Unies France)
- Manga Causses et Cévennes (30 503,32 €)
- Campagne 2023 de l'Observatoire Photographique du Paysage (6 700 €)
- Animations estivales 2023 : Prestations intervenants (3 500 €) et impression de la plaquette (1 608 €).

Le résultat positif de 87 640,54 € de l'exercice s'explique ainsi :

- Une gestion très rigoureuse et économe des crédits
- Des recettes imprévues : 10 000 € de subvention d'Alès Agglo, 14 910,00 € de remboursement par l'assurance pour le véhicule accidenté.
- Une renégociation avec le Massif Central de l'échéance (30/06/23 > 31/12/23) et de la nature des dépenses concernant le reliquat de l'importante subvention qui avait été accordée dans le cadre du 10ème anniversaire.
- Comme validé en Bureau et avec l'accord du SGC, l'affectation en section de fonctionnement de subventions qui correspondaient en grande partie à des dépenses d'investissement. Ainsi, l'intégralité du reliquat de la subvention du Massif Central de 76 923,64 € a été affectée en fonctionnement alors que les dépenses relatives au site internet et à la charte graphique (28 109,40 € au total) et à l'achat de matériel de communication (4 557,60 €) ont été payées en investissement. De même la subvention de la commune de Florac (2 500 €) pour l'expo photo sur les paysages culturels (coût 4 329,52 €).
- FCTVA de 13 113,60 €.

La section d'investissement a été notamment utilisée pour les opérations suivantes :

- Refonte du site internet et de la charte graphique
- Réalisation de l'expo photo estivale grand format et de la petite expo « cazelles » de Florac.
- Remplacement d'un véhicule accidenté
- Remplacement du matériel informatique vétusté

RF Préfecture
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 048-200032233-CA_2024_02-BF

de

- Travaux sur bâtiment (pose chauffe-eau, porte de séparation centre d'interprétation/boutique)
- Achat de matériel de communication.

Le **compte de gestion** proposé par le comptable public confirme le résultat de clôture de l'exercice 2023, avec :

- un excédent de fonctionnement de 104 930,81 € au 31 décembre 2023
- un excédent d'investissement de 259 889,64 € au 31 décembre 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-14 du Code général des collectivités territoriales

ARTICLE PREMIER :

Approuve le compte administratif de l'exercice 2023 tel que présenté ci-dessus.

ARTICLE 2 :

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2023 confirmé par le Payeur départemental et autorise la Présidente à le signer.

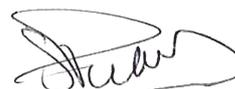
ARTICLE 3 :

Approuve l'affectation de **104 930,81 €** de la section de fonctionnement en recettes de fonctionnement pour 2024 et l'affectation de **259 889,64 €** de la section d'investissement en recettes d'investissement pour 2024.

ADOPTÉ : à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Mende, le 29/03/24

La Présidente de l'Entente
interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Sophie PANTEL



- Transmise au représentant de l'État le : 29/03/24

- Publiée le : 05/04/24

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_02-BF

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 19 MARS 2024

Délibération n° : CA_2024_03
Objet : Budget Primitif 2024

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 mars 2024 à 14h30 dans la salle du conseil municipal de la mairie du Caylar, située Mail du Caylar, 34 520 le Caylar, sous la présidence de Mme Sophie Pantel, Présidente de l'EICC
Le quorum a été atteint (présentiel uniquement).
Mme Gaëlle LEVEQUE a été désigné secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE, Mme Hélène RIVIERE, M. Claude ASSIER, M. Christophe LABORIE

Pour le Département du Gard : Mme Hélène MEUNIER

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de Mme Nicole MORERE

Pour le Département de la Lozère : Mme Sophie PANTEL, Mme Valérie FABRE, Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND

Assistaient à la réunion : M. David MINERVA référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Fantin COUASNON, chargé de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés : M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental de l'Aveyron, M. Patrick MALAVIEILLE, M. Ghislain CHASSARY, Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Nicole MORERE (pouvoir à M. RIGAUD).

EXPOSE DES MOTIFS

L'Entente a pour principales missions la gestion, la préservation et la valorisation du Bien Causse & Cévennes inscrit au patrimoine mondial. Ainsi, elle gère le territoire sous la gouvernance du Préfet et rend régulièrement compte de son activité à l'État et à l'UNESCO.

Pour définir ses priorités d'actions, elle s'appuie sur les grandes orientations identifiées dans son plan de gestion.

Lors du conseil d'administration du 19 décembre 2023, le débat d'orientation budgétaire pour 2024 a eu lieu autour des grandes orientations suivant

- Maintien de la participation des Départements à 320000000 € par Département. La participation des Départements

RF Préfecture Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 29/03/2024 048-200032233-CA_2024_03-BF
--

charges de personnel, à l'entretien des locaux, aux charges courantes de fonctionnement, aux frais de déplacements.

- Courant 2024, une dérogation exceptionnelle sera sollicitée avec l'appui du SGC et du Préfet de la Lozère directement auprès des ministères en charge du budget et des collectivités locales afin de réaliser la reprise de l'excédent d'investissement. Cette opération est nécessaire pour l'EICC dans la mesure où les 4 Départements n'envisagent pas d'augmenter leur dotation, alors que la structure a de l'ambition en matière de projets et des moyens modestes, même si elle cherche activement à diversifier les sources de financements.

Comme pour le BP 2023, les actions relevant de la mise en œuvre du plan de gestion 2022-2030 en 2024, hors fonctionnement courant, ont été identifiées (**cf. tableaux en Annexe 1**).

Pour 2024, les projets d'ores et déjà identifiés sont les suivants :

Agriculture :

- Animer un groupe de travail pastoralisme : faire émerger un réseau des acteurs de l'agropastoralisme. Appuyer l'organisation d'un séminaire de terrain de l'Association Forêt Méditerranéenne à l'automne 2024. Mettre en place un GT dédié co-animé avec le PNC.
- Piloter une des actions du projet PastoM2 Massif Central : Réalisation de vidéos sur 3 systèmes d'exploitation pratiquant un pastoralisme sédentaire et constituant des supports de formation.
- Suivre les Projets d'alimentation territoriaux : Pilotage de l'action « reconquête pastorale » du PAT d'Alès Agglo, suivi des autres PAT.
- Valoriser l'inscription de la transhumance au PCI UNESCO, notamment à l'occasion des 3 fêtes de la transhumance des Ayres, de l'Espérou, et du Mont Lozère (8, 16, 23 juin 2024).

Paysage / SIG/ Informatique :

- Suivre le Plan de valorisation et de sauvegarde de la Transhumance (PSVT) et la mise en œuvre d'actions issues du GT « Observatoire ».
- Optimiser l'expérience de navigation du nouveau site internet www.causses-et-cevennes.fr à la suite de sa mise en ligne le 1/02/24.
- Observatoire Photographique du Paysage : Encadrer une stagiaire pour analyser et valoriser les 4 campagnes de photographies effectuées depuis l'inscription.
- Animer l'observatoire de l'agropastoralisme et des paysages : collecte, structuration et valorisation des données.

Patrimoine :

- Poursuivre l'inventaire régional, mettre en œuvre des actions d'inventaire et de chantiers de restauration participatifs (Exemple : Opération Printemps Citoyen de la Région sur Béal de Felgerolles – 4/05/24).
- Poursuivre la mise en œuvre du schéma d'interprétation de l'agropastoralisme sur les différents hauts-lieux en projet (Pont de Montvert, Roquefort, Barre des Cévennes)
- Suivre les démarches PCI (PCI transhumance, ganterie, irrigation gravitaire traditionnelle).

Urbanisme / Aménagement

- Participer aux réunions de présentation des PADD des PLU/I du territoire
- Réaliser des porters à connaissance des enjeux C&C dans le cadre des documents de planification.
- Suivre les projets d'aménagement susceptibles d'impacter la VUE du Bien.

Accueil et sensibilisation du public / médiation

- Ouverture des locaux de l'Entente pendant toutes les vacances à partir de Pâques
- Programmation d'animations estivales, notamment sur les hauts-lieux des Boissets et de Blandas, organisation de visites de fermes.
- Animations pour les scolaires : intervention dans le cadre de la participation à des événements dédiés aux scolaires amont de la fête de la transhumance de l'Espérou...

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_03-BF

- Accompagnement de la parution du Manga Causses et Cévennes : opérations dans les collèges et médiathèques départementales.
- Encadrer une stagiaire Master 5 mois pour la valorisation du Prieuré Notre Dame du Bonheur (30), attribut du Bien UNESCO.

Tourisme et communication

- Animer le réseau des Ambassadeurs touristiques C&C (rencontre du 22 au 24/04 avec délégation Andorrane).
- Renforcer le plan de communication à la suite de la refonte du site internet et de la charte graphique : mise en place d'une newsletter, acquisition de matériel support de communication.
- Accueil de la rencontre annuelle des communicants des sites UNESCO Français (5 au 7 juin dans le Gard).
- Mise à jour et impressions d'éditions à destination du grand public : catalogue de l'exposition originelle Causses et Cévennes, lexique du patrimoine, plaquette agropastoralisme.

Actions UNESCO et internationales :

- Poursuivre la coopération. Réception de la délégation des ambassadeurs touristiques Andorrans du 22 au 24 avril 2024.
- Reprendre contact avec le Bien UNESCO du Karst du Libo (Chine) pour étudier l'opportunité d'une reprise du jumelage.
- Accueil d'une délégation d'étudiants en agriculture Irlandais du 27 mai au 10 juin dans le cadre d'un voyage d'études Erasmus +.
- Participer au GT de préparation de l'année internationale du pastoralisme et des pâturages en 2026.
- Participer au programme Interreg SUDOE CulturMonts (Entente partenaire associé).

Gouvernance

- Finaliser et imprimer le plan de gestion 2022-2030. Concevoir, imprimer et diffuser une version communicante grand public. Aller à la rencontre des élus (ComCom) sur le territoire pour présenter le Bien UNESCO et le plan de gestion.
- Réunir chacune des instances de la gouvernance et notamment un comité d'orientation couplé à la journée annuelle Causses et Cévennes à l'automne 2024.

Pour la réalisation des actions présentées ci-dessus, le budget 2024 se déclinerait comme suit (voir ci-dessous la vue d'ensemble des sections de fonctionnement et d'investissement, et en **Annexe 2 le détail**).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-14 du Code général des collectivités territoriales

ARTICLE PREMIER :

Approuve le budget primitif 2024 tel que présenté ci-dessus et dans les tableaux annexés à la présente délibération,

ARTICLE 2 :

Autorise la Présidente à solliciter la participation financière des quatre départements.

ARTICLE 3 :

Autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

RF Préfecture
Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 29/03/2024 048-200032233-CA_2024_03-BF

Fait à Florac le 29/03/2024
La Présidente de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Sophie PANTEL



- Transmise au représentant de l'État le : 29/03/24
- Publiée le : 5/04/24

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_03-BF

Section fonctionnement :

Vue d'ensemble section de fonctionnement

Dépenses (€)	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prop. BP 2024
002 – Résultat de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
011 – Charges de gestion générale	113 479,02	91 854,31	119 514,05
012 – Charges de personnel, frais	269 060,00	261 335,72	307 105,00
042 – Opérations d'ordre de transfert	55 920,85	55 920,85	70 110,52
043 – Opérations d'ordre intérieur section	0,00	0,00	0,00
65 – Autres charges de gestion	8 954,74	5 271,46	4 680,00
66 – Intérêts d'emprunt	1 650,00	1 621,35	1 483,99
67 – Intérêts moratoires / pénalités	240,98	240,98	0,00
TOTAUX (€)	449 305,59	416 244,67	502 893,56

Recettes (€)	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prop. BP 2024
002 – Résultat de fonctionnement	17 290,27	17 290,27	104 930,81
013 – Atténuation des charges	0,00	423,00	0,00
042 – Opération d'ordre de transfert	13 952,50	13 952,49	13 249,75
043 – Opération d'ordre intérieur section	0,00	0,00	0,00
70 – Produits de services et ventes diverses	3 500,00	0,00	6 800,00
74 – Dotations, subventions et participations	410 111,82	462 025,18	377 908,00
75 – Autres produits divers gestion courante	0,00	1,38	5,00
77 – Produits exceptionnels	4 451,00	31 861,00	0,00
TOTAUX (€)	449 305,59	521 175,48	502 893,56

Section investissement :

Vue d'ensemble section d'investissement

Dépenses (€)	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prop. BP 2024
001 – Solde d'exécution section	0,00	0,00	0,00
16 – Emprunt	8 400	8 323,33	13 249,75
20 – Immobilisations incorporelles	54 000,00	28 258,12	29 000,00
21 – Immobilisations corporelles	100 200,26	50 250,26	105 000,00
23 – Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
020 – Dépenses imprévues	950,00	0,00	0,00
040 – Opération d'ordre de section à section	13 952,50	13 952,49	13 249,75
041 – Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
TOTAUX (€)	177 502,76	100 784,20	155 749,75

Recettes (€)	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prop. BP 2024
001 – Solde d'exécution section	298 346,21	298 346,21	259 889,64
1022 – FCTVA	1 494,00	2 028,94	12 000,00
1068 – Excédents de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
13 – Subventions d'investissement	41 500,00	4377,84	10 214,16
16 – Emprunt	0,00	0,00	0,00
20 – Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
021 – Virement de la section de fonct.	0,00	0,00	0,00
040 – Opération d'ordre de section à section	55 920,85		70 110,52
TOTAUX (€)	397 260,00		392 103,80

RF
Préfecture
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_03-BF

Mise en œuvre PDG – Actions BP 2024
Fonctionnement

Mesure	Intitulé	Opération	Chef de file	Coût HT	Coût TTC	Partenaire financier	Subv sur HT	Ligne BP	Autofin HT	Autofin TTC	Ligne BP	Observations
MV1	Limitier la diminution du niveau de pastoralisme des systèmes d'élevage											
MV2	Préserver le Bien d'un développement non maîtrisé de l'urbanisation											
MV3	Se prémunir d'un développement incompatible avec la VUE des installations industrielles pour la production d'énergie renouvelable											
MV4	Éviter la disparition du patrimoine bâti agropastoral	Opération d'inventaire et/ou chantier de restauration participatifs (Printemps citoyen de la Région le 24/05) : Collation, achat petit outillage	EICC	/	500,00	/	/	/	/	500,00	6234 / 60632	
MV5	Soutenir l'agropastoralisme face à la prédation des troupeaux par le loup											
MV6	Anticiper et s'adapter à l'impact du changement climatique sur le paysage culturel	Journée sylvopastoralisme avec Association Forêt Méditerranéenne – Automne 2024 : accueil, collation	EICC	/	200,00	/	/	/	/	200,00	6234	
Faire Comprendre	Déployer des dispositifs pour une meilleure compréhension et transmission des valeurs du Bien et de ses enjeux	Mise à jour et édition du lexique du patrimoine	EICC	6 250,00	7 500,00	DRAC 2024 (80%)	5 000,00	74718	1 250,00	2 500,00	6236	Impression
		Mise à jour et édition du catalogue « Causses et Cévennes »	EICC	11 000,00	13 200,00	DREAL 2024 (80%)	8 800,00	74718	2 200,00	4 400,00	617 / 6236	2 000 € HT graphiste (2 400 € TTC), 9 000 € HT impression (10 800 € TTC)
		Conception édition plaquette « agropastoralisme »	EICC	1 550,00	1 860,00	DREAL 2024 (80%)	1 240,00	74718	310,00	620,00	6236	Impression
Communiquer	Mettre en œuvre un plan de communication	Réception des 4èmes rencontres des communicants de l'ABFPM juin 2024 : Prise en charge 1 repas par Entente	EICC	/	1 200,00	/	/	/	/	1 200,00	6234	
		Achat matos communication suite à refonte charte graphique	EICC	2 500,00	3 000,00	DREAL 2024 (80%)	2 000,00	74718	500,00	1 000,00	60632	Nappes, flocage voiture... 1000 € TTC
Partager	Déployer une stratégie de diffusion culturelle et patrimoniale à long terme et partager les valeurs du Bien autour d'événements fédérateurs	Estivales 2024 : Animations éligibles DRAC (rémunération artistes)	EICC	4 200,00	4 200,00	DRAC 2024 (60%)	2 520,00	74718	1 680,00	1 680,00	6288 / 6456	Cartes de visite, sacs... 2 000 € TTC
		Estivales 2024 : Escape Game C&C Freemick Adventure éligible DREAL	EICC	1 200,00	1 440,00	DREAL 2024 (80%)	960,00	74718	240,00	480,00	6288	Prestation (3 600 € TTC) + GUSO (600 € TTC)
		Estivales 2024 : Autres animations	EICC	/	1 650,00	/	/	/	/	1 650,00	6288	
		Estivales 2024 : Impression plaquette éligible DREAL	EICC	1 500,00	1 800,00	DREAL 2023 (80%)	1 200,00	/	300,00	600,00	6236	
Fédérer	Créer des lieux et des moments d'échange et de partage	Fêtes de la transhumance post-inscription PCI UNESCO	EICC	1 000,00	1 200,00	/	/	/	1 000,00	1 200,00	60632	Banderoles, pompons...
Impliquer	Faciliter l'implication des partenaires dans le portage des enjeux Causses et Cévennes											
Soutenir	Valoriser les initiatives répondant aux enjeux Causses et Cévennes	Jumelage Andorre : Réception des ambassadeurs du Val del Madriu 22-24 avril 2024 : repas, cadeaux protocolaires, accompagnement par guide conférencière ambasadrice	EICC	/	1 200,00	MEAE (80% sur TTC)	960,00	74718	/	240,00	6234, 6288	950 € 6234, 250 € 6288
Connaître	Suivre, capitaliser et diffuser les connaissances	Observatoire Photographique du Paysage 2023 : Stage 5 mois Master 2 pour exploitation et valorisation des 4 campagnes de l'OPP	EICC	4 040,00	4 040,00	DREAL 2024 (80%)	3 200,00	74718	850,00	840,00	64131 / 6251	3 250 € rémunération non titulaires 64131 1 000 € frais de déplacement 6251 et frais divers
		Attribut Bien UNESCO Prieuré Notre Dame du Bonheur (30) : Stage 5 mois Master 2 médiation-valorisation	EICC	4 040,00	4 040,00	DRAC 2024 (80%)	3 200,00	74718	850,00	840,00	64131 / 6251	3 250 € rémunération non titulaires 64131 1 000 € frais de déplacement 6251 et frais divers
Sauvegarder	Se donner les moyens de maintenir l'agro-pastoralisme et ses pratiques traditionnelles											
Gérer	Améliorer les dispositifs de gouvernance du Bien	Journée Causses et Cévennes + Comité d'Orientation 2024	EICC	/	2 500,00	/	/	/	/	2 500,00	6234 / 6288	1 500 € frais de réception, 1 000 € prestation animation
TOTAL					49 950,00		29 480,00			20 470,00		

NB : Pour des questions de lisibilité, une action a été rattachée à une mesure, mais en réalité, ces actions souvent transversales peuvent correspondre à plusieurs mesures

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_03-BF

**Mise en œuvre PDG – Actions BP
2024
Investissement**

Mesure	Intitulé	Opération	Chef de file	Coût HT	Coût TTC	Partenaire financier	Subv sur HT	Ligne BP	Autofin HT	Autofin TTC	Ligne BP	Observations
MV1	Limitier la diminution du niveau de pastoralisme des systèmes d'élevage	Diffusion et partage de connaissances relatives au pastoralisme (réalisation de 3 vidéos)	EICC	18 241,00	21 889,20	Massif Central 2023 (80%)	10 214,16	1321	3 649,00	7 297,20	2051	Avance de subvention 4377,84 € versée en 2023 Essentiellement 2051, comprend un peu de frais de déplacement
MV2	Préserver le Bien d'un développement non maîtrisé de l'urbanisation											
MV3	Se prémunir d'un développement incompatible avec la VUE des installations industrielles pour la production d'énergie renouvelable											
MV4	Éviter la disparition du patrimoine bâti agropastoral											
MV5	Soutenir l'agropastoralisme face à la prédation des troupeaux par le loup											
MV6	Anticiper et s'adapter à l'impact du changement climatique sur le paysage culturel											
Faire Comprendre	Déployer des dispositifs pour une meilleure compréhension et transmission des valeurs du Bien et de ses enjeux	Fabrication des modules UNESCO pour un haut-lieu de l'agropastoralisme en projet	EICC	/	40 000,00	/	/	/	/	40 000,00	21838 21848	17 000 € en matériel multimedia 23 000 € en mobilier
Communiquer	Mettre en œuvre un plan de communication	Impression Plan de Gestion 2022-2030	EICC	9 791,25	11 749,50	DREAL 2022 (80%)	7 833,00	1321	1 958,25	3 916,50	2031 2188	1 749,5 € Graphiste 10 000 € Impression
		Conception et impression de la version communicante du plan de gestion	EICC	17 500,00	21 000,00	DREAL 2023 (80%)	14 000,00	1321	3 500,00	7 000,00	2031 2031 2188	2 500 € Graphiste pour édition vulgarisée du PDG 2 500 € Ecrivain public pour édition vulgarisée du PDG 12 500 € Impression
		Achat « kit communication » suite refonte charte graphique	EICC	2 500,00	3 000,00	DREAL 2024 (80%)	2 000,00	1321	500,00	1 000,00	21848	Oriflammes, kakemonos, carte, grilles exposition...
Partager	Déployer une stratégie de diffusion culturelle et patrimoniale à long terme et partager les valeurs du Bien autour d'événements fédérateurs	Expo Making-of Manga	EICC	/	2 000,00	/	/	/	/	2 000,00	21848 2188	1300 € Fabrication des personnages et achats cadres 700 € Panneaux sur Dibond
Fédérer	Créer des lieux et des moments d'échange et de partage											
Impliquer	Faciliter l'implication des partenaires dans le portage des enjeux Causses et Cévennes											
Soutenir	Valoriser les initiatives répondant aux enjeux Causses et Cévennes											
Connaître	Suivre, capitaliser et diffuser les connaissances											
Sauvegarder	Se donner les moyens de maintenir l'agropastoralisme et ses pratiques traditionnelles											
Gérer	Améliorer les dispositifs de gouvernance du Bien											
TOTAL					99 638,70 €		34 047,16 €			61 213,70 €		

NB : Pour des questions de lisibilité, une action a été rattachée à une mesure, mais en réalité, ces actions souvent transversales peuvent correspondre à plusieurs mesures

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_03-BF

Dépenses de fonctionnement

Article	Chapitre	Dénomination	Prévu N-1 2023	Réalisé N-1 2023	Prévu N 2024
002		Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
022	022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
60208	011	Autres fournitures consommables	0,00	0,00	0,00
60611	011	Eau et assainissement	500,00	568,52	800,00
60612	011	Énergie – Électricité	1 500,00	2 530,75	2 200,00
60621	011	Fioul – combustibles	6 000,00	4 139,52	5 000,00
60622	011	Carburants	3 000,00	1 525,17	3 000,00
60623	011	Alimentation	1 000,00	423,49	500,00
60628	011	Autre fourniture non stockées	0,00	1 522,20	1 500,00
60631	011	Fournitures d'entretien	100,00	264,60	250,00
60632	011	Fournitures de petit équipement	500,00	190,64	3 000,00
60636	011	Vêtements de travail	100,00	0,00	200,00
6064	011	Fournitures administratives	800,00	1 069,46	1 000,00
6065	011	Livres, disques, biblio, médiat.	150,00	30,00	100,00
6068	011	Autres matières et fournitures	100,00	0,00	100,00
61228	011				15 044,05
6132	011	Locations immobilières	300,00	0,00	300,00
6135	011	Locations mobilières	2 500,00	2 257,92	1 800,00
615221	011	Entretiens, réparations bâtiments publics	1 000,00	0,00	1 000,00
61551	011	Entretien matériel roulant	2 000,00	1 858,51	2 000,00
6156	011	Maintenance	3 600,00	3 300,26	3 000,00
6161	011	Multirisques	3 000,00	3 122,69	3 500,00
617	011	Études et recherches	11 500,00	1 999,68	2 500,00
6182	011	Documentation générale technique	700,00	713,00	750,00
6183	011	Frais de formation (personnel extérieur)	0,00	0,00	1 500,00
6185	011	Frais de colloques et séminaires	200,00	180,00	400,00
6188	011	Autres frais divers	6 000,00	2 766,46	1 000,00
6218	012	Autre personnel extérieur	10 000,00	9 972,66	11 000,00
6225	011	Indemnités aux comptables et régisseurs	0,00	0,00	0,00
6231	011	Annonces et insertions	400,00	250,00	250,00
6232	011	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00
6233	011	Foires et expositions	1 000,00	550,00	1 000,00
6234	011	Réceptions	2 500,00	2 236,62	5 000,00
6236	011	Catalogues et imprimés	35 000,00	35 581,72	25 000,00
6238	011	Divers	500,00	350,00	500,00
6251	011	Voyages, déplacements, missions	8 759,02	5 403,28	10 000,00
6261	011	Frais d'affranchissement	250,00	1 072,59	2 700,00
6262	011	Frais de télécommunications	4 200,00	4 540,94	4 400,00
627	011	Services bancaires	20,00	2,87	20,00
6283	011	Frais de nettoyage des locaux	1 800,00	2 838,66	2 200,00
6288	011	Autres services extérieurs	14 500,00	10 564,76	7 000,00
63512	011	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00
6336	012	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 000,00	5 555,93	5 600,00
64111	012	Rémunération principale titulaires	155 000,00	163 633,57	155 000,00
64112	012	SFT, indemnité résidence	2 200,00	0,00	2 200,00
64113	012	NBI	1 700,00	0,00	1 700,00
64114	012	Personnel titulaire - indemnité inflation	0,00	0,00	1 980,00
64118	012	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00
64131	012	Rémunérations non titulaires	15 210,00	3 078,00	40 000,00
64134	012	Personnel non titulaire - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
6451	012	Cotisations URSSAF	21 083,00	22 573,00	25 700,00
6453	012	Cotisations aux caisses de retraites	42 167,00	39 040,12	41 000,00
6454	012	Cotisations aux ASSÉDIC	1 000,00	525,00	1 700,00
6455	012	Cotisations pour assurance du personnel	14 300,00	15 598,95	16 000,00
6458	012	Cotisations aux autres organismes sociaux	800,00	833,49	600,00
6475	012	Médecine du travail, pharmacie	500,00	525,00	525,00
6478	012	Autres charges sociales diverses	100,00	0,00	100,00
6488	012	Autres charges	0,00	0,00	15 000,00
6514	65	Cotisations, adhésions et autres prestat	8 849,74	5 010,00	4 000,00
6558	65	Autres contributions obligatoires	100,00	260,00	0,00
65888	65	Autres	5,00	1,46	5,00
6584	65	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00	675,00
66111	66	Intérêts d'emprunt	1 650,00	1 621,35	1 483,99
6711	67	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	0,00	0,00
673	67	Titres annulés sur exercices antérieurs	240,98	240,98	0,00
6811	042 (6811)	Dot.amort.et prov.immos incorporelles	55 920,85	55 920,85	70 110,52
Total			449 305,59	416 244,67	502 893,56

60632
 500,00 Petit outillage, dont chantiers participatifs
 1 000,00 Matos com (Flocage voiture 400 €, nappes 120 €/pièce...)
 1 200,00 Matos fête de la transhumance (pompons, banderoles 100 €/pièce...)
2 700,00 TOTAL

6156
 250,00 Canopée 1 mois. Pas AFA cette année.
 150,00 Extincteur
 750,00 Copieur IBS
 1 000,00 Intervention maintenance modules et centre d'interprétation
2 150,00 TOTAL

6234
 500,00 Collations diverses
 950,00 Réception délégation Andorre 22-24 avril : repas + cadeaux protocolaires
 1 200,00 Repas ABFPM communicants 5-7 juin
 500,00 Repas CS 24 juin
 1 500,00 Comité des acteurs locaux
4 650,00 TOTAL

6236
 7 500,00 Lexique du patrimoine
 1 860,00 Plaque agropastoralisme
 10 800,00 Catalogue Causses et Cévennes
 1 800,00 Sacs
 200,00 Cartes de visites
 1 500,00 Plaque animations estivales 2024
23 660,00 TOTAL

6288
 2 700,00 Prestations animations éligibles DRAC sans Guso
 1 440,00 Prestation Escape Game
 1 000,00 Prestation animation Comité d'orientation
 800,00 Paye CDG48
 500,00 Visite de fermes 2024
 300,00 Péages
6 740,00 TOTAL

RF
 Préfecture
 Contrôle de légalité
 Date de reception de l'AR: 29/03/2024
 048-200032233-CA_2024_03-BF

Article	Dénomination	Prévu N-1 2023	Réalisé N-1 2023	Prévu N 2024	
002	Résultat de fonctionnement reporté	17 290,27 €	17 290,27 €	104 930,81 €	
6419	Remboursements rémunérations	0,00 €	423,00 €	0,00 €	
6459	Remboursements charges SS et prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
7088	Autres produits d'activités annexes (<i>boutique</i>)	3 500,00 €	0,00 €	6 800,00 €	3 292,05 € 2023 + 3 500 € 2024
744	FCTVA	0,00 €	13 113,60 €	0,00 €	
74718	Autres participations Etat (Massif, MEAE, DREAL, DRAC)	49 457,00 €	94 533,74 €	56 283,00 €	<i>Voir détail ci-dessous</i>
7472	Participations régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
7473	Participations départements	360 000,00 €	350 000,00 €	321 625,00 €	4 x 80 000 € + 1 625 € Département Aveyron Manga
74772	Participation Europe (FEDER + LEADER)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
74788	Autres (Mécénat)	654,82 €	0,00 €	0,00 €	
7588	Autres produits divers gestion courante	0,00 €	1,38 €	5,00 €	
773	Autres mandats annulés	0,00 €	4 451,00 €	0,00 €	
7748	Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	12 500,00 €	0,00 €	
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
7788	Produits exceptionnels divers	4 451,00 €	14 910,00 €	0,00 €	
6031	042 Variation stocks matières premières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
777	042 Quote-part subv invest transf cpte résul	13 952,50 €	13 952,49 €	13 249,75 €	Amortissement
Total		449 305,59 €	521 175,48 €	502 893,56 €	

74718 SUBVENTIONS ETAT

3 530,00 MEAE 2023 2ème tranche
1 000,00 MEAE 2024
7 833,00 DREAL 2022 impression PDG
15 000,00 DREAL 2023 plaquette communicante PDG + plaquettes anim estivales 2024
15 000,00 DREAL 2024 matos + catalogue
3 200,00 Stage OPP DREAL 2024
3 200,00 Stage Bonheur DRAC 2024
5 000,00 Lexique patrimoine DRAC 2024
2 520,00 Animations estivales DRAC 2024

TOTAL (€) **56 283,00**

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_03-BF

Dépenses d'investissement

Article	Dénomination	Prévu N-1 2023	Réalisé N-1 2023	Prévu N 2024
001	Solde d'exécution section	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	950,00	0,00	0,00
1641	16 Emprunt	8 400,00	8 323,33	8 500,00
13911	040 Amortissement Subvention Etat	702,76	702,75	0,01
13912	040 Amortissement subvention Région	4 400,00	4 400,00	4 400,00
13913	040 Amortissement subvention Départements	4 000,00	4 000,00	4 000,00
139178	040 Amortissement subvention LEADER	4 849,74	4 849,74	4 849,74
2031	20 Frais d'études	2 000,00	0,00	7 000,00
2033	20 Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
2051	20 Concessions, droits similaires	52 000,00	28 258,12	22 000,00
2153	21 Réseaux divers	1 500,00	0,00	1 500,00
2182	21 Matériel de transport	26 024,00	26 021,92	25 000,00
21838	21 Autre matériel informatique	27 000,00	7 791,70	20 000,00
21848	21 Autres matériels de bureau et mobiliers	30 000,00	4 557,60	31 000,00
2185	21 Matériel de téléphonie	500,00	0,00	500,00
2188	21 Autres immobilisations corporelles	5 026,00	5 025,34	25 000,00
21311	21 Bâtiment administratif	10 150,26	6 853,70	2 000,00
231311	23 Travaux – Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total	177 502,76	100 784,20	155 749,75

Voir détail ci contre

Voir détail ci contre

si remplacement voiture

Voir détail ci contre

Voir détail ci contre

Voir détail ci contre

2031

2 500,00 Graphiste édition vulgarisée PDG
2 500,00 Ecrivain public édition vulgarisée PDG
1 749,00 Graphiste version finale PDG
6 749,00 TOTAL

2051

21 889,20 PastoM2

21838

17 000,00 Nouveaux modules UNESCO matos informatique / audiovisuel
1 000,00 Nouveau matos informatique divers
18 000,00 TOTAL

21848

23 000,00 Nouveaux modules UNESCO mobilier
1 000,00 Matos audiovisuel neuf modules UNESCO et centres d'interprétation existants
2 000,00 Matos bureau divers
3 000,00 Matos communication suite refonte charte graphique
1 300,00 Expo Manga - Cadres (300 €) + Personnages carton (1 000 €)
30 300,00 TOTAL

2188

10 000,00 Impression PDG
12 500,00 Impression version communicante PDG
700,00 Expo Manga – Dibond
23 200,00 TOTAL

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_03-BF

Article	Dénomination	Prévu N-1 2023	Réalisé N-1 2023	Prévu N 2024
001	Solde d'exécution section	298 346,21	298 346,21	259 889,64
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
10222	10 FCTVA	1 494,00	2 028,94	12 000,00
1068	10 Excédents de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
192	040 Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
28031	040 Frais d'études	12 150,00	12 150,00	0,00
28051	040 Concessions et droits similaires	967,34	967,34	15 096,40
28153	040 Réseaux divers	324,71	324,71	324,71
28182	040 Matériel de transport	0,00	0,00	5 204,38
281838	040 Autre matériel informatique	10 158,67	10 158,67	11 717,00
281848	040 Autres matériels de bureau et mobiliers	16 895,83	16 895,83	17 054,05
28185	040 Matériel de téléphonie	52,08	52,08	0,00
28188	040 Autres immobilisations corporelles	6 764,60	6 764,60	7 753,70
281311	040 Bâtiments administratifs	8 607,62	8 607,62	12 960,28
1311	13 Subventions transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
13178	13 Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00
1312	13 Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1313	13 Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1321	13 Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	37 000,00	4 377,84	10 214,16
1322	13 Subv. non transf. Régions	2 000,00	0,00	0,00
1324	13 Subv. non transf. comm.	2 500,00	0,00	0,00
1641	16 Emprunt	0,00	0,00	0,00
2031	41 Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2051	20 Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
21838	21 Autre matériel informatique			
	Total	397 261,06	360 673,84	352 214,32

TOTAL Amortissements 70110,52

Article	10222 FCTVA
615221	0,00 Dep Fct bâtiments
	0,00 Dep Fct réseaux
2031	0,00 Dep Inv études
2051	28 258,12 Dep Inv concessions
21311	6 853,70 Dep Inv bâtiments
2182	26 021,92 Dep Inv transport
31838	7 791,70 Dep Inv matos informatique
21848	4 557,60 Dep Inv matériel bureau
2185	0,00 Dep Inv téléphonie
2188	5 025,34 Dep Inv Autres immo corporelles
TOTAL (€)	78 508,38
TVA 16,404 %	12 878,51

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_03-BF

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNION DU 19 MARS 2024

Délibération n° : CA_2024_04
Objet : Subvention MEAE

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni le 19 mars 2024 à 14h30 dans la salle du conseil municipal de la mairie du Caylar, située Mail du Caylar, 34 520 le Caylar, sous la présidence de Mme Sophie Pantel, Présidente de l'EICC
Le quorum a été atteint (présentiel uniquement).
Mme Gaëlle LEVEQUE a été désigné secrétaire de séance.

Étaient présents :

Pour le Département de l'Aveyron : Mme Christine PRESNE, Mme Hélène RIVIERE, M. Claude ASSIER, M. Christophe LABORIE

Pour le Département du Gard : Mme Hélène MEUNIER

Pour le Département de l'Hérault : Mme Gaëlle LEVEQUE, M. Jacques RIGAUD avec pouvoir de Mme Nicole MORERE

Pour le Département de la Lozère : Mme Sophie PANTEL, Mme Valérie FABRE, Mme Michèle MANOA, M. Denis BERTRAND

Assistaient à la réunion : M. David MINERVA référent UNESCO du Conseil Départemental de l'Aveyron, M. Alain ARGILIER, chargé du tourisme et de la communication à l'Entente, M. Fantin COUASNON, chargé de mission agropastoralisme à l'Entente, Mme Ségolène DUBOIS, directrice de l'Entente.

Étaient excusés : M. Arnaud VIALA, Président du Conseil départemental de l'Aveyron, M. Patrick MALAVIEILLE, M. Ghislain CHASSARY, Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Isabelle FARDOUX-JOUE, Mme Nicole MORERE (pouvoir à M. RIGAUD).

EXPOSE DES MOTIFS

L'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes a engagé depuis 2018 des projets de coopération avec deux autres sites UNESCO : le Val del Madriu-Perafita-Claror en Andorre et le site du Libo en Chine.

Ces actions s'inscrivent dans le projet de plan de gestion 2022-2030 du Bien, dans sa stratégie d'action à l'international adoptée à l'été 2023 et dans les recommandations de l'UNESCO d'ouverture à l'international. Les sujets d'échanges sont nombreux : gestion patrimoniale et des paysages, tourisme, jeunesse...

> Les échanges avec l'Andorre ont repris en 2022, après une interruption liée à la crise sanitaire : visite d'une délégation d'Andorre en octobre 2022 autour du Festival de la Soupe, visite d'une délégation officielle de Causses et Cévennes (composée notamment d'un élu du CA, du sous-Préfet de Florac et du Président du CS) et de des ambassadeurs UNESCO de Causses et Cévennes en octobre 2023. En 2024 est notamment prévu des ans urs

RF Préfecture
Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 29/03/2024 048-200032233-CA_2024_04-BF

andorrans, autour du haut-lieu de l'agropastoralisme de Blandas et sur le chemin de Saint-Guilhem du Désert.

> Concernant la Chine, nous avons eu récemment connaissance de la volonté des autorités du Site UNESCO du Karst du Libo de reprendre les échanges.

> Par ailleurs, d'autres opportunités de partenariat se font jour. Un salarié de l'Entente s'est notamment rendu dans le site UNESCO de Risco Caído et des montagnes de Grande Canarie au mois de novembre 2023, à l'invitation des gestionnaires de ce site, afin d'apporter le témoignage de Causses et Cévennes dans le cadre de la journée annuelle du site. Ce paysage culturel présente en effet de nombreuses similitudes avec Causses et Cévennes, en termes de patrimoine (pastoralisme, transhumance, agriculture sur terrasses, riche patrimoine hydraulique...) et d'enjeux de gestion.

Afin de faire face aux dépenses que génèrent ces échanges (transports, frais de réception et visites, etc ...), l'Entente souhaite répondre à l'appel à projet du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) en 2024. Pour rappel, en 2019, puis en 2022, l'Entente avait ainsi pu bénéficier d'une aide du Ministère de 7 500 € pour les deux jumelages.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU les articles L5421-1 à L5421-6 et R5421-1 à R5421-13 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 9 des statuts,

ARTICLE PREMIER :

Autorise la Présidente à solliciter l'appui financier du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour nous aider à réaliser des actions s'inscrivant dans ces projets de coopération.

ARTICLE 2 :

Autorise la Présidente à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Fait à Florac le 29/03/2024
La Présidente de l'Entente Interdépartementale
des Causses et des Cévennes
Sophie PANTEL



- Transmise au représentant de l'État le : 29/03/24

- Publiée le : 05/04/24

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/03/2024
048-200032233-CA_2024_04-BF